ANNONCES LÉGALES (.16)

PRÉFET DU DOUBS Commune de Colombier-Fontaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La demande de permis de construire présentée par la société OPALE DÉVE-LOPPEMENT pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Couperie » sur la commune de Colombier-Fontaine, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 18 février 2025 à partir de 9h au 20 mars 2025 jusqu'à 17h30 (soit 31 jours consécutifs), sur le territoire de cette commune.

jours consecutifs, sur le territoire de cette commune. Mme Sylviane FOURE, secrétaire comptable, a été désignée par la prési-dente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire en-

cas d'empêchement de Mme En cas d'empechement de Mme FOURE, cette dernière sera remplacée par son suppléant : M. René BAILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics d'État en retraite. Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environne-ment, le dossier soumis à enquête pu-blique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Pendant la période susvisée, le public

pourra prendre connaissance du dos-sier d'enquête à la mairie de Colombier-Fontaine, aux jours et heures d'ouver-ture suivants, sous réserve de disposi-tions particulières : -les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h

et de 14h à 17h30

- les mercredis et vendredis de 14h à 17h30

le samedi 22 février 2025 de 10h à 12h Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www. doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques). Un poste informatique pour la consulta-

tion du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numé-rique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pour-Les observations et propositions, pour-ront être consignées sur le registre ou-vert à cet effet à la mairie de Colombier-Fontaine, ou adressées directement par écrit à cette mairie (3, Grande rue – 25260 Colombier-Fontaine) à l'atten-tion de Mme Sylviane FOURE, commis-

saire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être transmises par voie électronique du 18 février 2025 à partir de 9h au 20 mars 2025 jusqu'à 17h30, à l'adresse suivante part le part de partier seguetes. vante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rap-peler obligatoirement : Centrale photo-voltaïque de Colombier-Fontaine) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles se-pet consultables que même de la se-

- Internet et rubrique précites). Elles seite.
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les : mardi 18 février 2025 de 9h à 12h samedi 22 février 2025 de 10h à 12h lundi 10 mars 2025 de 14h à 17h jeudi 20 mars 2025 de 15h à 17h30.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de : Mme Florence MORIN. Tél : 03 81 61 66 88

Mail : florence@opale-en.eu

Dans un délai de 30 jours à compter de
la clôture de l'enquête, le commissaire
enquêteur transmettra au préfet du

Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document écará ses conclusions moticument séparé, ses conclusions moti-

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société OPALE DÉVELOPPEMENT et au maire de Colombier-Fontaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du

erre sans celai tenue a la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la la compte de la c de la coordination, de l'environnement

de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité. Le Préfet du Doubs est l'autorité com-pétente pour prendre la décision relative aux demandes déposées par la société OPALE DÉVELOPPEMENT.

Le Préfet, Par délégation, Le Directeur

DEFINITIONS

SARL en liquidation Au capital de 5 000 € Siège social et de liquidation: 43 Rue Villedieu 25700 VALENTIGNEY

L'AG réunie le 16/01/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, dé-chargé M. Gérard COULON demeurant 8 rue Albert Parrot à AUDINCOURT (25400), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée Les comptes de liquidation seront dé-posés au greffe du TC de BELFORT, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur

représentée par son président, Florent Dornier.

Commune de Pirey

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.24.08.A68, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Pirey.

Cette modification a notamment pour

- La réduction du périmètre de la zone 2AU4 ;

- La modification de l'Orientation d'Amé -La modification del Orientation d'Arrie-nagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AU7 ; -Le reclassement d'un bassin de réten-tion des eaux pluviales en zone Ne du PLU;

La suppression des emplacements réservés suivants : 2, 3, 5, 11, 18, 20,

21, 23, 30, 32, 33; - La modification de l'article 5 relatif à la superficie minimale des terrains constructibles pour la zone Ub devenu

- La modification de l'article 7 relatif aux reculs pour les zones Ub, 1AU, 2AU, 2AU,

La modification de l'article 10 relatif aux hauteurs pour les zones Ua, Ub, Uy, 1AU, AUI, A, N;

-La modification de l'article 11 relatif aux aspects extérieurs des constructions et de leurs abords pour les zones Ua et

- La modification de l'article 12 relatif au stationnement pour les zones Ua, Ub et

- La modification de l'article 13 relatif aux espaces libres et plantations pour

aux espaces interes et plantations pour la zone Uy; - La modification de l'article 14 relatif au coefficient d'occupation des sols pour les zones Ub et 1AU devenu sans objet Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs,

Du lundi 27 janvier au vendredi 28 fé-vrier 2025 à 17 h inclus. Le dossier a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale pour

absence d'incidences notables sur l'environnement conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme par décision n° BFC-2024-4533 du 9 novembre 2024. La Présidente du Tribunal administratif

de Besançon a désigné Monsieur Christian GUEY en qualité de commis-

Saire-enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du

quete, seront terius a la disposition du public:
- En Mairie de Pirey – 1 place du colonel Max de Pirey - 25480, Pirey – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable au Grand Besançon Métropole – Direction Urbanisme Projets Planification – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public: En Mairie de Pirey, 1 place du colonel Max de Pirey

Max de Pirey - Le lundi 27 janvier 2025 de 9 h à 12 h ;

Le mercredi 5 février 2025 de 14 h à

7 h; - Le samedi 15 février 2025 de 9 h à 12 h;

- Le vendredi 28 février 2025 de 14 h à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête Pendant toute la duree de l'enquete publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Pirey, 1 place du colonel Max de Pirey - 25480, Pirey ou adresser toute correspondance par écrit au nom du comprissaire dance par écrit au nom du commissaire

dance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Commune de Pirey- Monsieur le commissaire enquêteur Enquête publique - Modification n°2 1 place du colonel Max de Pirey - 25480,

Pirey
Les éléments du dossier d'enquête
pourront être consultés en ligne, à
l'adresse internet suivante : https://
www.registre-dematerialise.fr/5756 Des observations et propositions pour-ront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directe-ment à l'adresse suivante : enquete-publique, 5756@repitze_dematrailse publique-5756@registre-dematerialise

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Pirey, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier

d'enquête publique peut être demandée à Ahou Béatrice YAO, chargé de projet, Direction Urbanisme Grands Projets Urbains de Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON ou au 03.81.87.82.88 ou ahoubeatrice.

yao@grandbesancon.fr
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Pirey, au Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand et sur le site internet dédié à l'enquête publique

pendant une durée d'un an. A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°2 du PLU de Pirey. LF

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 73 rue de Dole 25000 BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BROGNARD du 20 janvier 2025, il a été constitué une so-ciété présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LF Siège social : 73 rue de Dole, 25000

Objet social : L'achat, l'exploitation et la prise à bail de tous commerces de boulangerie-pâtisserie, confiserie, sa-lon de thé.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et Capital social: 5 000 Euros

Gérance : Monsieur Jonathan FIVEL, demeurant 4 rue du Verger 25870 CHATILLON LE DUC, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Re-

gistre du commerce et des sociétés de BESANCON. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE BELIEU du 22/01/2025, il a été constitué une so-ciété civile immobilière présentant les

Dénomination sociale : JV2C Siège social : 3, Le Val Bruchon, 25500 LE BELIEU

caractéristiques suivantes

Objet social: L'acquisition, la construc-tion, l'administration, la gestion par lo-cation ou autrement de tout immeuble et bien immobilier, bâti ou non, la vente de tous immeubles et biens immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Valentin DAUBRE et Madame Jade MOREAU demeurant 3, Le Val Bruchon, 25500 LE BELIEU Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans tous les cas. Immatriculation de la Société au RCS de BESANCON. Pour avis, la Gérance.

JFL INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 Euros Siège social : FRASNE (Doubs) 24 rue du Lhotaud R.C.S BESANCON 512 888 298

DISSOLUTION

délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 dé-cembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation. L'assemblée géné-rale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Jean-François LORIN, demeurant à FRASNE (Doubs), Rue du Moulin, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celleci. Le siège de la liquidation est fixé à FRASNE (Doubs), 24 rue du Lhotaud, adresse à laquelle toute correspondance de la contract de la con adresse à l'aquelle toute Collespordance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.

LA CASA DE BABA

Anciennement dénommée LA CASA

DE PALA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 74 B Avenue du Général de Gaulle 90380 ROPPE 922 057 377 RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 janvier 2025, il

résulte que :
- la dénomination sociale LA CASA DE PALA a été remplacée par LA CASA DE BABA à compter du 1er janvier 2025 et l'article 3 des statuts a été modifié comme suit

Ancienne suit : Ancienne mention : LA CASA DE PALA Nouvelle mention : LA CASA DE BABA - Monsieur Burak TUNC, demeurant 1 E rue du Général De Gaulle, 90850 ESSERT a été nommé en qualité de Président à compter du 1er janvier 2025 en remplacement de Monsieur Hasan APAYDIN, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en

conséquence et le nom de Monsieur Hasan APAYDIN a été retiré des statuts

sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Burak TUNC. - Madame Fatma TUNC, demeurant 1 E rue du Général De Gaulle, 90850 ESSERT a été nommée en qualité de Directrice Générale

Monsieur Hanifi TUNC demeurant 1 - Monsieur Hanill Tonc, demeurant : E rue du Général De Gaulle, 90850 ESSERT a été nommé en qualité de Directeur Général.

GAEC MAGNIN

GAEC agréé le 4 décembre 1984 sous N° 560 Société Civile au capital variable de 226 515 €
RCS de BELFORT N° 334 956 885
Siège Social: 25340 GLAINANS

Les associés dudit GAEC, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 décembre 2024, ont décidé la trans-formation du GAEC en SCEA à effet de la même date et diverses modifications statutaires. Les caractéristiques de la nouvelle so-

Les caracteristiques de la nouveille so-ciété sont les suivantes : • Forme : société civile, à statut SCEA • Dénomination : DES ETOILES • Capital social : 226 515 euros • Siège social : 1 Chemin n°4 de Saint Georges – Glainans – 25340 ANTEUIL • Objet : exploitation agricole et activités

Durée : 99 ans à compter du 13 mars

Apports : numéraire pour 100 410 euros et en nature pour 126 105 euros
 Associée exploitante et gérante : Madame Solène MAGNIN, domiciliée

dame Solene MAGNIN, domiciliee GLAINANS (25340) • Associé non exploitant : Monsieur Kylian BALANCHE, domicilié à GLAI-NANS (25340)

Cessions de parts : soumises à l'agrément dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire, sauf cessions par un associé à l'un de ses co-asso-

Ces modifications seront inscrites au RCS de BELFORT

Pour avis, la gérance

SELARL D'AVOCATS BPS 19 Chemin de la combe aux chiens BP 10869 - 25025 Besançon Cedex Maître Clément CARTIER

KRUGER INVEST

Société de participations financières de profession libérale sous forme de société par actions simplifiée Au capital de 1 000 euros Siège social : 14 Rue Félix Gaiffe 25000 BESANCON 983 910 803 RCS BESANCON

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 27/12/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social de 480 000 €, pour le porter de 1 000 € à 481 000 € par créations d'actions nouvelles Pour avis.

WAFINA ELEC

SAS au capital de 5 000 € Siège social : 22 rue du Caporal Rebel 90850 ESSERT RCS BELFORT 949 337 539

En date du 11/01/2025, l'associé unique a décidé à compter du 11/11/2024 de diminuer le capital social de 2 500 € par réduction de capital par annulation d'action en le portant de 5 000 € à 2 500 €

Article 6 et 7 des statuts modifié en

Modification au RCS BELFORT.

CA VA L'FAIRE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 1, chemin de Beau Site 25660 MORRE 917 852 196 RCS BESANCON

Aux termes du procès-verbal de l'As-semblée Générale Mixte du 10/12/2024. Madame Charlotte INCARDONA, de-meurant 11, rue des 2 Princesses 25000 BESANCON,, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Sébastien REEVES.

L'article 18-1 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Sébastien REEVES a été remplacé par celui de Madame Charlotte INCAR-DONA,

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.
Pour avis. La Gérance

GROUPEMENT **FORESTIER DU** PRÉ BOUILLET

Groupement forestier Au capital de 139 080 €
Siège social : 1 Rue Abel Monnot
25000 BESANCON RCS BESANCON 381 504 828

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'Assemblée Générale réunie le 19 ovembre 2023, a nommé gérante, à compter du 1st janvier 2024, Mme Valérie Cortet-Huot demeurant 2 allée Pablo Picasso - 21000 DIJON en remplacement de M. Huot Claude, démission-

L'article 2.7 des statuts a été modifié en conséquence Mention en sera faite au RCS de BE-SANCON.

Pour avis

TRANSPORTS MANUTENTION BOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros Siège social : SARRAGEOIS (Doubs) 2 route du Bief Girard R.C.S BESANCON 422 472 571

AVIS DE **TRANSFORMATION**

Suivant assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2025, statuant dans les conditions prévues par les articles L 223–43 et L 227–3 du Code de commerce, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, le tout à compter du 1er janvier 2025.

2025. La dénomination de la société, son objet social, son siège social, son capi-tal et sa durée demeurent inchangés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justifica-tion de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou repré-

sente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les TRANSMISSION DES ACTIONS: Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des actions.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Madame Jocelyne BESANCON, demeurant à SARRAGEOIS (Doubs), 2 Route du

SARRAGEOIS (Doubs), 2 Route du Rief Girard

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par une présidente qui est également Madame Jocelyne BESANCON. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BESAN-CON.

Pour avis, le représentant légal

RICHARD **GUILLAUME**

SAS en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et Siège de liquidation :
1 Avenue du 1er Régiment des
Chasseurs d'Afrique
25630 STE SUZANNE 484 759 733 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 15/01/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M; Richard Guillaume, demeurant 2 ter rue du fort de Castel du, 22450 LANGOAT,

du foit de Castel du, 2245 LANGAT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT, en annexe au RCS et la

de BELFORT, en annexe au 1000 of 20 Société sera radiée dudit registre. Le Liquidateur

FL I-MMO SARL Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Place de la
République
90000 BELFORT 805 003 506 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 23 Janvier 2025, l'Associé Unique a décidé

décidé:
- d'étendre l'objet social aux activités
de: « La transaction sur immeubles et
fonds de commerce, la location, la
gestion immobilière, le syndic, la gestion de copropriété, la commercialisation, l'estimation, la vente, les conseils
et accompagnement immobilier » et de
modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. la Gérance

PRÉFET DU DOUBS COMMUNE DE CHAFFOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera procédé, du 27 janvier 2025 à partir de 9h00 au 27 février 2025 jusqu'à 17h, à une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environ-nementale présentée par la SAS SEPE CRETE DE RIBES pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éo liennes et d'un poste de livraison sur la commune de Chaffois.

La présidente du tribunal administratif de Besançon a désigné la commission d'enquête suivante Président : M. Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite

Membres titulaires :
- M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite
- M. Pascal LAITHIER, commandant divisionnaire fonctionnel transcribe to the transcribe to the state of the stat

police nationale en retraite

police nationale en retraite
Suppléant d'un des membres titulaires:
M. Serge BIANCONI, directeur adjoint
des solidarités en retraite.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique et une étude de dangers et son résumé non technique. L'autorité environne-mentale n'a pas rendu d'avis sur l'étude

d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environne-Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale à la mairie de Chaffois, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous ré-

serve de dispositions particulières :
- le lundi de 14h à 18h,
- les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête et le présent avis Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www. doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes ICPE), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse: https://www.registre-dematerialise.fr/5809 dematerialise fr/5809

dematerialises. InfoSub Un poste informatique pour la consulta-tion des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront : • être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Chaffois, aux jours et heures d'ouverture habituels de

ou être adressées par écrit en cette mairie (15, rue de l'Eglise – 25300 Chaffois) à l'attention de M. Gilles OU-DOT, président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête,

 ou être formulées directement à tout moment du 27 janvier 2025 à partir de 9h au 27 février 2025 jusqu'à 17h, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5809
• ou être transmises par courriel via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5809@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5809 et donc visibles par tous. sur le site internet dédié à l'enquête à

donc visibles par tous.
En outre, le président ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chaffois:
- lundi 27 janvier de 14h à 17h,
- samedi 8 février de 9h à 12h,
- vendredi 14 février de 9h à 12h,
- jeudi 20 février de 9h à 17h.
- jeudi 20 février de 9h à 17h.
Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées:
- M. Philipp HOLT (responsable Pôles Etudes - ALTERRIC)
tél: 06.63.76.75.50
mail: philipp.holt@alterric.com

tél: 06.63.76.75.50
mail: philipp.holt@alterric.com
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Chaffois, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

dématérialisé (adresses précitées). Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision rela-tive à cette demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SEPE CRETE DE RIBES (autorisation assortie du respect de prescrip-tions, ou décision de refus).

Pour le Préfet, par délégation, Le Directeur adjoint, Ludovic DUPONCHEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUYANS-VENNES du 20/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques Forme sociale : Société civile immobi-

Dénomination sociale : MIROPOL Siège social : 102 rue du Clos des Me-monts, 25390 GUYANS VENNES Objet social : Propriété, gestion, admi-nistration et exploitation de tous biens et droits mobiliers et immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Romain CUNAT, demeurant 102 rue du Clos des Me-monts, 25390 GUYANS VENNES : Madame Pauline FUSS, demeurant 102 rue du Clos des Memonts, 25390 GUYANS VENNES

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts

sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, la Gérance



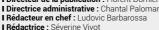
SOCIÉTÉ COMTOISE D'EDITION ET

D'INFORMATION 130 BIS RUE DE BELFORT

SAS au capital de 48.000 €, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS constituée de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles,

CS 40939 - 25021 BESANCON CEDEX Tél.: 03 81 65 52 03 Email: terre.de.chez.nous@wanadoo.fr

I Rédactrice : Séverine Vivot I Maquettistes, secrétaires de la rédaction : Corinne Joliot,



et Audrey Vougnon

I Comptabilité : Patricia Labbaci I Responsable de la gestion administrative : Laurence Bépoix



I Journal agréé pour l'insertion des annonces légales pour le Doubs et le Territoire de Belfort I Publicité locale et régionale : A.R.B. PUBLICITE -AGRAPOLE - LYON, 23 rue Jean Baldassini, 69364 LYON Cedex 07 I Publicité nationale : TOP AGRI, 7 rue Touzet Gaillard, CS 30009, 93486 SAINT OUEN CEDEX, Tél. 01.40.22.70.40.

I Impression: FCI- 62 Rue de Chevigny 21130 AUXONNE Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. Certification PEFC. I Origine du papier: Allemagne. I Taux de fibres recyclées: 100 %.



une publicité sont garantis libres de tous droits par l'annonceur N°4098 - Vendredi 31 JANVIER 2025 - Dépôt Légal N°225 - JANVIER 2025

Les manuscrits et autres documents insérés ou non ne sont pas

rendus. Les documents transmis par un annonceur au journal pour

Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'écolabel eu-

l'autorisation expresse du Directeurde la Publication.

ropéen sous le numéro FI/37/001. Eutrophisation : PTot 0,011 kg/t. Toute reproduction de textes, photos ou dessins est interdite sans